

La méthadone de rue



Qu'est-ce que la « méthadone de rue » ?

Il s'agit de méthadone vendue ou donnée à une personne autre que celle à qui elle a été prescrite.

La méthadone est un médicament puissant qui fait partie de la famille des opioïdes. Cette famille comprend la morphine, l'oxycodone et l'héroïne. Lorsque la méthadone est prescrite par un médecin pour traiter une dépendance aux opioïdes, elle élimine les symptômes de sevrage durant une journée complète. Et quand on n'a pas à s'inquiéter des symptômes de sevrage, on peut se consacrer à ses activités scolaires ou professionnelles.

La méthadone est un médicament très dangereux quand il est donné ou vendu à des personnes à qui il n'a pas été prescrit.

Qu'est-ce qui rend la méthadone si dangereuse ?

Les drogues comme l'héroïne, le crack et aussi la nicotine agissent rapidement, mais leurs effets sont de courte durée. En revanche, il faut compter plusieurs heures pour que la méthadone, quand elle est avalée, produise son plein effet – et il faut compter 24 heures ou plus pour que cet effet se dissipe. Tout comme il en va de l'héroïne, de l'oxycodone et des autres opioïdes, un excès de méthadone peut provoquer un assoupissement et un arrêt respiratoire. Avec la méthadone, le risque de surdose est particulièrement élevé si :

- on prend d'un seul coup la dose complète destinée à une autre personne, car la méthadone n'a pas le même effet sur tout le monde : une dose prescrite à une personne peut être mortelle pour une autre ;
- on commence par en prendre une petite quantité et qu'on en reprend plus tard pour essayer d'atteindre l'euphorie – sans réaliser qu'une surdose peut se produire bien des heures après ;
- on combine la méthadone à d'autres drogues pour atteindre l'euphorie. Dans ce cas, étant donné que la méthadone met du temps à agir et que ses effets sont prolongés, on risque de s'endormir et de mourir des effets d'une surdose.

On peut mourir en prenant de la méthadone de rue sans rien y ajouter, mais il est particulièrement dangereux d'en prendre avec d'autres opioïdes, de l'alcool ou d'autres sédatifs comme le Graval et les benzodiazépines (p. ex. Xanax, Ativan et Valium).

D'où provient la méthadone de rue ?

Certaines personnes à qui on prescrit de la méthadone ont le droit d'emporter leur médicament chez eux. La méthadone de rue pourrait provenir de personnes qui revendent ou qui donnent leurs doses à emporter.

Si la méthadone de rue est diluée, est-ce que cela ne la rend pas moins dangereuse ?

Les gens qui revendent leur méthadone essaient souvent d'en tirer un profit maximum en la « coupant », c'est-à-dire en la diluant dans de l'eau ou du jus de fruit. Il ne faut pas se fier à ce qui est écrit sur l'étiquette : on ne peut jamais savoir au juste la dose qu'on prend.

Pourquoi est-il dangereux de revendre sa méthadone ?

Aussi bizarre que cela puisse paraître, les personnes qui revendent la méthadone qui leur a été prescrite s'exposent elles aussi à une surdose. En effet, quand on saute des doses, l'organisme se déshabitude de la dose complète.

Alors, si par la suite on doit prendre sa dose complète sous supervision, même pendant quelques jours seulement – par exemple, si on est à l'hôpital ou en prison, ou si on perd le droit d'emporter ses doses chez soi – on s'expose à une surdose.

Pourquoi la méthadone de rue est-elle illégale ?

La méthadone est dangereuse pour toute personne qui en consomme sans avoir d'ordonnance ; il est donc illégal d'en donner ou d'en vendre. Si une personne meurt après qu'on lui a donné ou vendu de la méthadone, on peut être tenu pénalement responsable de sa mort.

Pourquoi les gens consomment-ils de la méthadone de rue ?

Certaines personnes consomment de la méthadone de rue par curiosité, pour voir quelles sensations elle procure. Néanmoins, comme elles ne sont pas habituées à prendre cette drogue, elles peuvent mourir même après en avoir pris une faible dose.

D'autres prennent de la méthadone pour ses effets analgésiques puissants. Cependant, quand on cherche à soulager une douleur, il vaut mieux consulter son médecin que de prendre des médicaments de rue, dont de la méthadone.

D'autres encore prennent de la méthadone de rue pour éviter les symptômes de sevrage d'opioïdes comme l'héroïne ou l'oxycodone. Or, si la méthadone peut faciliter le sevrage, on risque la mort quand on en prend sans demander l'avis d'un médecin. Si vous pensez avoir besoin de prendre de la méthadone, composez l'un des numéros qui figurent sous la rubrique « Où peut-on obtenir de l'aide pour les problèmes de drogue ? ».

Si je consomme de la méthadone de rue, que puis-je faire pour en réduire les méfaits ?

Ne consommez pas de méthadone si vous êtes seul. Dites à quelqu'un que vous prenez une drogue et que c'est de la méthadone, et demandez à cette personne de vous surveiller. Sachez que les effets dureront des heures et que vous aurez donc besoin d'avoir quelqu'un à vos côtés pendant un bon moment.

Si vous pensez avoir pris trop de méthadone, il est *inutile* de provoquer le vomissement, car s'il faut attendre plusieurs heures avant de ressentir les effets de cette substance, elle est absorbée par l'organisme en un quart d'heure.

En outre, si vous avez vomi la dose que vous avez prise, ne reprenez pas de méthadone. Il se pourrait que votre organisme en ait absorbé une grande partie et que la seconde dose provoque une surdose.

Si vous pensez avoir fait une surdose, vous devez demander des soins médicaux sans attendre.

Conservez la méthadone sous clé et hors de la portée des enfants, qui pourraient la prendre pour du jus de fruit. Même une faible quantité peut tuer un enfant.

Si, après avoir consommé de la méthadone, vous sombrez dans la dépression et pensez que vous pourriez attenter à vos jours, demandez immédiatement du secours.

À quoi reconnaît-on une surdose de méthadone ?

Les gens qui font une surdose de méthadone sombrent peu à peu dans le sommeil et il est difficile de les réveiller. Leur respiration se ralentit et devient superficielle, il se peut qu'ils se mettent à ronfler et il arrive qu'ils perdent connaissance.

Une personne qui a fait une surdose de méthadone a besoin de médicaments spécifiques et de soins médicaux pour en contrer les effets. On ne fera pas disparaître ces effets en faisant boire de grandes quantités de café à la personne, en lui donnant une douche froide ou en lui faisant faire un tour dehors.

Il faut faire hospitaliser la personne sans attendre !

Si vous consommez des opioïdes, vous auriez intérêt à toujours avoir une trousse de Naloxone à portée de main, afin qu'un de vos amis ou un membre de votre famille puissent vous en administrer en cas d'urgence. La naloxone peut temporairement réduire les effets de la surdose et vous permettre de tenir en attendant les secours médicaux. Demandez à votre médecin, à votre pharmacien ou à un bureau de santé publique où vous pourriez vous procurer une trousse de naloxone.

Les surdoses de méthadone doivent être traitées à l'hôpital, sans quoi la personne risque la mort ou des lésions cérébrales.

Où peut-on obtenir de l'aide pour les problèmes de drogue ?

Ligne d'aide pour la drogue et l'alcool de ConnexOntario : 1 800 565-8603

Accès CAMH : composez le 416 535-8501 et appuyez sur le 2

MAARS (Service torontois d'orientation et d'évaluation de la toxicomanie), un service d'aiguillage : 416 599-1448

The Works, un service torontois de réduction des méfaits : 416 392-0520

Pour de plus amples renseignements sur la toxicomanie et la santé mentale ou pour obtenir un exemplaire de cette ressource, veuillez consulter notre site Web : www.camh.ca/fr

Il se peut que cette publication soit disponible dans d'autres supports. Pour tout renseignement sur les supports de substitution, pour commander des exemplaires en quantité de ce dépliant ou pour commander d'autres publications de CAMH, veuillez vous adresser au Service des publications de CAMH :

Sans frais : 1 800 661-1111

À Toronto : 416 595-6059

Courriel : publications@camh.ca

Cyberboutique : <http://store.camh.ca>

Pour faire un don, veuillez vous adresser à la Fondation de CAMH :

Tél. : 416 979-6909

Courriel : foundation@camh.ca

Si vous avez des questions à poser ou des préoccupations ou des éloges à formuler au sujet des services offerts par CAMH, adressez-vous au Bureau des relations avec les clients :

Tél. : 416 535-8501, poste 32028

Courriel : client.relations@camh.ca

Copyright © 2006, 2016

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Available in English

camh
Centre de toxicomanie et de santé mentale

Un Centre collaborateur de l'Organisation panaméricaine de la Santé et de l'Organisation mondiale de la Santé
Affilié à part entière à l'Université de Toronto

5355a / 09-2016 / P411